



LIGUE FFAB NORMANDIE
COMMISSION FORMATION

B.I.F.A.

**BREVET D'INITIATEUR
FEDERAL D'AÏKIDO**

A.F.P.E.

**AUTORISATION FEDERALE
PROVISOIRE D'ENSEIGNER**

Livret d'information

- Devenir enseignant -



COMMISSION FORMATION

L' AFPE

L'**Autorisation Fédérale Provisoire d'Enseigner** est une première marche vers le BIFA.

L'AFPE est une autorisation provisoire reconnaissant l'aptitude pour un pratiquant confirmé (1^{er} DAN minimum) à assister un enseignant diplômé ou à conduire une séance d'aïkido en pleine autonomie dans le cas de l'ouverture d'un club ou du départ du professeur du club.

Objectifs

Il permet d'acquérir les compétences minimales nécessaires pour enseigner l'aïkido en initiation dans un club de la ligue de Normandie FFAB.

Validation

Cette autorisation est valable pour la saison d'attribution et est non renouvelable.

Exceptionnellement, une saison supplémentaire sera envisagée pendant la durée d'une formation en vue de l'obtention du BIFA ou de tout autre diplôme d'enseignement.

Délivrance de l'AFPE

L'AFPE est délivrée par le président de la ligue de Normandie FFAB.

Modalités d'obtention

Déposer un dossier auprès de la Ligue de Normandie FFAB comprenant les pièces ci-dessous :

- une demande d'AFPE [fiche disponible auprès de la Ligue]
- une copie du passeport fédéral avec le timbre de licence FFAB pour la saison en cours
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido délivré pour la saison en cours
- une copie du diplôme de grade DAN validé par la CSDGE, ou en cours de validation.
- une copie de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1-AFPS- BNS ou autre) ou attestation d'inscription à une formation durant la saison en cours
- un extrait de casier judiciaire n°3.



COMMISSION FORMATION

Le BIFA

Le **Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aïkido** est une première marche vers le Brevet Fédéral (BF). Le BIFA est un brevet d'enseignement préparé et délivré au niveau de la Ligue de Normandie FFAB avec des directives fédérales. Il permet à un futur enseignant de se familiariser avec l'ensemble des modalités administratives et pédagogiques pour évoluer vers les autres diplômes d'enseignement.

Il est acquis de manière temporaire (une saison) par le candidat ayant réussi l'examen.

Chaque saison, son renouvellement est soumis à la participation à au moins une école des cadres régionale ou un stage national dédié à l'enseignement.

Conformément à la législation actuelle, son titulaire ne peut enseigner l'aïkido que de manière bénévole sous la responsabilité d'un enseignant au minimum breveté fédéral

Objectif

Il répond à la mission fédérale sur l'enseignement de toute Ligue :

- former des enseignant(e)s d'aïkido pour l'initiation de la discipline en club afin d'épauler ou de remplacer l'enseignant dans les dojos de la Ligue.

Ces licencié(e)s FFAB renforceront leurs compétences au sein de l'école des cadres régionale.

- inciter et favoriser l'ouverture de nouveaux clubs,

Validation

Ce brevet est valable pendant une saison. Il est susceptible d'être renouvelé sous condition de participation à un stage enseignants national ou un stage d'école des cadres de la Ligue de Normandie FFAB pour de la saison concernée.

Ces stages sont inscrits dans les calendriers fédéraux (national, régional).

Aucun stage privé ne pourra être pris en compte.

Délivrance du BIFA

Le BIFA est délivré par la Ligue de Normandie. Le diplôme est transmis à la ligue par la fédération.

Formation

Elle se déroule sur la période d'une saison minimum. Le candidat devra participer à la formation BIFA organisée par la Ligue de Normandie FFAB (deux stages BIFA minimum).

A savoir : les formations en école régionale des cadres concernent également le licencié de la Ligue de Normandie FFAB inscrit au Brevet Fédéral et ayant choisi le cursus B pour compléter le dispositif national. Il peut effectuer tout ou partie des **22** heures de formation prévues pour ce cursus.



COMMISSION FORMATION

Conditions à remplir pour suivre la formation BIFA

- ▶ Avoir 18 ans
- ▶ Avoir le grade de 1^{er} kyu minimum.
- ▶ Avoir une licence FFAB pour la saison en cours
- ▶ Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido pour la saison en cours
- ▶ S'engager à participer à l'école des cadres régionale

Inscription au BIFA

Elle se fait auprès de la Ligue FFAB Normandie, ou lors du stage dédié.

Conditions d'inscription à l'examen du BIFA

- ▶ Avoir le grade de 1^{er} DAN minimum.
- ▶ Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1-AFPS- BNS ou autre)
- ▶ Avoir suivi au moins 2 sessions de formation BIFA
- ▶ Fournir un extrait de casier judiciaire n° 3
- ▶ Adresser sa fiche d'inscription complétée au Chargé d'Enseignement régional ou au coordonnateur de la Commission Formation.

Obtention du BIFA

La délivrance du BIFA se fera après une mise en situation d'enseignement des personnes désignées pour l'attribution du BIFA.

La mise en situation aura lieu habituellement durant la session de formation proposée aux candidats au BIFA.

Il est attendu que les candidats soient présents à l'ensemble de la formation pour pouvoir se présenter à la mise en situation d'enseignement.

A l'issue de cette présentation, les membres du jury statuent sur l'obtention du BIFA .
Ils en informent le candidat et prévoient un temps d'échange avec lui.

Référentiel des compétences

a- Restituer les connaissances spécifiques à la discipline :

- ▶ Savoir évoquer les spécificités de la discipline
- ▶ Commencer à savoir solliciter les fondations de la discipline dans l'enseignement :
 - shisei
 - kokyū
 - kamae
 - irimi
 - tenkan
 - ma aï
 - taï sabaki
 - atemi
 - kokyū ryoku
 - ura et omote



COMMISSION FORMATION

b- Connaître les outils techniques de l'aïkido :

- ▶ Faire preuve d'une justesse technique permettant une transmission correcte des mouvements d'aïkido dans les différentes formes de travail :
 - suwari waza
 - hanmihandachi waza
 - tachi waza
 - ushiro waza
 - buki waza : boken, jo, tanto
- ▶ Savoir démontrer les techniques de façon claire et lisible
- ▶ Apprécier les risques liés à la pratique.

c- Réalisation de séances pédagogiques

- ▶ Démonstration :
 - volume sonore audible par l'ensemble du groupe
 - progression cohérente
 - explications appropriées
 - fluidité de la dynamique de la présentation
- ▶ Conduite de cours :
 - circulation sur l'ensemble des élèves sur le tatami
 - présence et bienveillance de l'enseignant
 - appropriation par les élèves des éléments de l'enseignement